

[Accueil](#) | [Vaud](#) | Pully tergiverse sur la passerelle verte le long du viaduc CFF[Ma commune](#)[Faits divers](#)

Pourquoi Pully tergiverse sur le projet de passerelle verte

La voie pour vélos et piétons qui doit longer le viaduc CFF fait débat dans la ville, alors que Lutry, Belmont et Paudex ont déjà dit oui. Une question financière.

**Marie Maurisse**

Publié aujourd'hui à 11h04



Nous suivre sur Google



Jean-Claude Mouly, élu de l'Union Pulliérane, défend ardemment le projet de passerelle verte qui devrait relier à plat Pully avec La Conversion. Le projet est sur le balan.

ODILE MEYLAN/TAMEDIA



Écoutez cet article:



00:00 / 03:57 1X

AI Voice by BotTalk

En bref:

- Un projet de passerelle piétons-cyclistes sur le viaduc de La Rochettaz existe depuis 2007.
- Pully a refusé en avril de financer l'étude de faisabilité, malgré le soutien de sa Municipalité.
- Après révision à la baisse, le crédit d'ouvrage a finalement été accepté de justesse en juin.
- Mais la saga continue: un recours législatif rare force un nouveau vote au Conseil communal le 30 septembre.

Pour un piéton ou un cycliste, aller de Pully à [La Conversion](#) est aujourd'hui une épreuve physique et mentale. D'abord parce que le trafic automobile est intense et qu'il faut éviter de se faire écraser; ensuite parce que le dénivelé est important, voire impossible à surmonter si l'on n'est pas sportif de haut niveau. Pour y remédier, un projet de passerelle figure depuis 2007 dans le [plan d'agglomération Lausanne-Morges](#) ↗.

Ce tronçon, qui longerait l'actuel viaduc de La Rochettaz, permettrait de relier à plat le chemin de Leisis, à Pully, à la route du Landar à Lutry. Le projet a été relancé, car les CFF prévoient de rénover le viaduc entre 2030 et 2032. Une opportunité pour construire cette passerelle verte.

Crédit d'ouvrage refusé

Ces derniers mois, les communes concernées ont ainsi mis à l'ordre du jour le financement d'un crédit d'étude, étape obligatoire qui confie à des spécialistes le mandat d'analyser la faisabilité du projet. Le [Conseil communal de Belmont ↗](#) l'a approuvé le 30 avril dernier, celui de [Lutry ↗](#) l'a validé le 11 mai, de même que [Paudex ↗](#).

Il n'en est pas allé de même à Pully, dont le Conseil communal a [refusé de voter ce crédit ↗](#) d'un demi-million de francs le 22 avril dernier, alors même que la Municipalité l'y encourageait. Dans son [préavis ↗](#), elle indiquait que le projet représentait «une formidable opportunité», d'autant plus que «près de 2000 nouveaux habitants et emplois sont attendus dans le secteur de Corsy-La Conversion au cours des prochaines années».

Clé de répartition

Mais ce jour-là, au sein de l'organe délibérant, les avis sont partagés. Pourquoi? À Pully, le sujet est sensible. Les opposants ont préféré ne pas répondre aux questions de «24 heures». Pour connaître leurs arguments, il faut alors se plonger dans le procès-verbal du Conseil communal d'avril. Au cœur des griefs de la droite pullliérane, emmenée par une partie du PLR et de l'UDC, figure la clé de répartition. Au total, les travaux sont estimés à 15 millions maximum, subventionnés jusqu'à 75% par la Confédération et le Canton.

Pour la première phase, c'est-à-dire le crédit d'étude, Pully paierait près de 55% de la facture à charge des communes, soit quelque 500'000 francs. Or pour les détracteurs, le projet profiterait principalement aux

habitants de Lutry pour rejoindre la Migros de La Conversion. Pourquoi Pully devrait-elle assumer le gros de la note, d'autant plus qu'elle est déjà noyée dans les travaux de rénovation de ses écoles, de sa piscine et de sa STEP (là aussi un projet intercommunal)?

Exemplarité

La gauche, elle, est unanime, ainsi qu'une partie de l'Union Pulliérane (UP). Pour Jean-Claude Mouly, qui en fait partie et défend la passerelle avec ardeur, «Pully est l'une des communes de plus de 10'000 habitants les plus riches du canton. On ergote sur des bouts de chandelle alors que ce projet est pour le bien commun. Nous ne vivons pas en vase clos. Symboliquement, quelle image renvoyons-nous à nos communes voisines, mais aussi au Canton et à la Confédération, qui financent ce projet en grande partie? Montrons l'exemple!»

Après un premier refus en avril, l'Exécutif décide alors de representer le projet au Conseil communal le 24 juin, en abaissant le montant à déboursier pour la commune de 500'000 à 400'000 francs. Lors d'un vote à bulletins secrets, le préavis est passé de justesse, sous les applaudissements de la gauche. C'était sans compter sur un recours à une arme législative quasi inédite: la demande d'un «deuxième débat».

Deuxième débat à venir

Ce second vote, qui devait se tenir mercredi 26 août, a dû être reporté à la dernière minute au 30 septembre. La raison? Un vice de forme purement administratif: le secrétariat n'avait pas eu le temps

de valider et distribuer le procès-verbal complet de la séance précédente.

La Municipalité, elle, semble embarrassée. L'équipe précédente soutenait le projet. Or, entre-temps, [les élections ont eu lieu](#). Ce sont donc les nouveaux élus de l'organe délibérant qui devront, le 30 septembre, revoter pour ou contre ce crédit d'études. En réponse à nos questions, l'Exécutif se contente de préciser que «le vote du Conseil communal est souverain».

NEWSLETTER

«L'actualité en bref, le matin»

Retrouvez chaque matin l'essentiel de nos interviews, reportages et enquêtes, sélectionnés avec soin par notre rédaction.

[Autres newsletters](#)

S'inscrire

Marie Maurisse est journaliste à la rubrique vaudoise, spécialisée dans les sujets de société. Elle a cofondé le média Gotham City, a réalisé des documentaires et écrit deux livres. [Plus d'infos](#)
✕ @mariemaurisse

Vous avez trouvé une erreur? [Merci de nous la signaler.](#)

0 commentaires